



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Stratégie à l'exportation pour la filière forêt-bois : Stéphane Le FOLL maintient le cap

La validation du Programme national forêt-bois (PNFB) le 8 mars dernier par le Conseil supérieur de la forêt et du bois a permis de faire valider par l'ensemble de la filière une stratégie offensive à l'international, en cohérence avec le Contrat stratégique de filière. Le PNFB prévoit très clairement en effet qu'en complément du développement du marché domestique, la filière forêt-bois s'interroge sur son déficit commercial et se positionne à l'exportation sur les marchés des produits transformés. Cette ambition, déjà soulignée dans le rapport de Christian Franqueville, député des Vosges, doit s'appuyer sur plusieurs axes.

- ⇒ **sécuriser l'approvisionnement des scieries.** La contractualisation est la première réponse. Le Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF, signé le 7 mars dernier, en fait un axe important : le ministre se félicite des discussions engagées en ce sens entre l'ONF et les scieurs, et invite à les finaliser rapidement. Par ailleurs, **la mise en œuvre depuis septembre 2015 par l'ONF du label UE** sur les ventes publiques de chêne, permettant de les réserver aux acheteurs s'engageant à transformer au sein de l'Union européenne, est une mesure dont les résultats positifs peuvent d'ores et déjà être constatés. C'est pourquoi, afin de donner de la visibilité aux acteurs, **Stéphane Le Foll annonce qu'il demandera à l'ONF de reconduire cette mesure provisoire jusque fin 2017.** La sécurisation de l'approvisionnement passe également par le renforcement de la mobilisation de la ressource, axe structurant du PNFB, mais également du COP de l'ONF, et du futur COP du CNPF.
- ⇒ **créer les conditions pour que la qualité des bois français soit mieux assurée et reconnue à l'international, ce qui passe notamment par les méthodes de certification à l'exportation, afin de garantir la qualité sanitaire des bois.** La méthode de traitement phytosanitaire employée par les opérateurs de façon exclusive et dérogatoire depuis 15 ans à la suite des tempêtes de 1999, par pulvérisation d'un produit chimique (Cyperméthrine) sur les bois en bord de forêt, devait évoluer. Face aux problèmes environnementaux (dé-

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture

versement du produit dans le sol en forêt) et sanitaires (dangerosité du produit pour les utilisateurs), et sur la base d'un avis de l'ANSES de février 2015, le ministère a notifié aux opérateurs une restriction des conditions d'usage du produit en juin 2015, ne permettant plus son utilisation pour la certification à l'exportation. Depuis plusieurs mois, le ministère a sensibilisé les opérateurs de la filière sur **la nécessité de développer les autres méthodes de certification reconnues par les pays tiers**. Parmi ces dernières, **le Ministre insiste plus particulièrement sur les alternatives aux solutions chimiques (écorçage, trempage, traitement thermique)**. Dans une instruction parue ce jour, le ministère a souhaité préciser les différentes méthodes existantes, tout en laissant un dernier délai supplémentaire de 3 mois afin que l'ensemble des opérateurs puisse s'adapter, en particulier pour mettre en œuvre de manière opérationnelle les traitements thermiques.

⇒ **renforcer la promotion du « Bois français » à l'international**, ce qui passe par l'innovation et le renforcement de la stratégie à l'exportation de la filière forêt-bois. C'est **un des volets structurants du Contrat stratégique de filière qui prévoit la réalisation d'un Plan Export**. Le Ministre rappelle son ambition en la matière.